



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-248 bis**

**Publié le 28 juin 2022**

## **SOMMAIRE**

### **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Arnaud JANSEN, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle ZI 103, sur le parc industriel de la Baie de Somme à Abbeville, aux sociétés Opale Finances et Développement et Opale Berry

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif N° 1 du 27 juin 2022 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 10 juin 2022 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 25 mars 2022 autorisant la cession de la parcelle cadastrée ZI103 d'une surface de 7987m<sup>2</sup>, sur le parc industriel de la Baie de Somme secteur Est à Abbeville, aux sociétés Opale Finances et Développement et Opale Berry pour un montant de 191 688€ HT/HD, soit 24€/m<sup>2</sup>

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle ZI 103, sur le parc industriel de la Baie de Somme à Abbeville, aux sociétés Opale Finances et Développement et Opale Berry pour un montant de 191 688€ HT/HD.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 24 juin 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président

**ARRÊTÉ modificatif n° 1 du 27 juin 2022  
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme**

**La ministre de la santé et de la prévention  
Le ministre du travail, du plein-emploi et de l'insertion**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 14 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**1/ En tant que représentants des assurés sociaux**

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT)

Suppléants :

Madame Valérie LECUL (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 27 juin 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 10 juin 2022 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens ;

Vu les désignations reçues ;

Sur propositions conjointes du recteur de l'académie d'Amiens et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 susvisé est modifié comme suit :

(...)

3-1 représentants des parents d'élèves

Pour la fédération des conseils de parents d'élèves

**Titulaires**

madame Laurence ALLAIN

monsieur Michel DENIOT

**monsieur David HUTIN**

*en cours de remplacement*

**Suppléants**

*en cours de remplacement*

*en cours de remplacement*

*en cours de remplacement*

*en cours de remplacement*

(...)

3-3 présidence du comité économique et social de la région

**Titulaire**

monsieur Laurent DEGROOTE

**Suppléant**

**madame Nathalie CHAPITRE**

3-4 représentants des organisations syndicales de salariés

**CGT :**

**Titulaire**

**monsieur Arnaud POMMIER**

**Suppléant**

**monsieur Arnaud UGOLINI**

Sont mentionnées, en gras, les modifications apportées.

Article 4: le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie d'Amiens et le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **24 JUIN 2022**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT